

**COMMUNE DE REDESSAN**Registre des Délibérations du  
conseil municipal

Séance du 04 novembre 2023



<i>Nombre de Membres</i>	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	26
Nombre de votants	22

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix-neuf octobre de l'an deux mille vingt trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Jumelage, sous la présidence de Madame Fabienne RICHARD - TRINQUIER, Maire

*Présents* : B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, C. CAVAILLES, M. T. de GOULET, E. FAUCHOUX, C. GLEIZES, G. MANCUSO, F. MARECHAL, M. PEREDES, V. PHILIPPE, F. RICHARD – TRINQUIER, O. ROMAN, R. SAINTOT, L. SAUD, B. TELLIER, C. VIGO

*Pouvoirs* :

E. CREMONA donne pouvoir à M. PEREDES

G. HANOUILLE donne pouvoir à B. BEDOS

P. MEGE donne pouvoir à V. PHILIPPE

A. COLSON donne pouvoir à B. BAILLET

J. L. MICHEL donne pouvoir à O. ROMAN

*Absents* : F. AUTRAN, S. BONNET, J. DE ALMEIDA, S. VEIGALIER

*Secrétaire de séance* : V. BOCCASSINO

**Objet de la délibération : Subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'Association  
« Ballon Rouge »**

**Vu** Le Code Général des Collectivités,

**Vu** la délibération n°D2023 - 016 en date du 22 mars 2023 portant approbation du Budget Primitif 2023 ;

**Vu** l'avis de la commission « Finances » ;

**Considérant** la demande de subvention reçue de la part de l'association « Ballon Rouge » pour contribuer à l'augmentation des dépenses énergétiques ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : J. L. MICHEL),

**Article 1** : approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1 700.00 euros à l'association « Ballon Rouge ».

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER  
  
Maire de REDESSAN  


<i>Publicité</i>	
Date de publication	
Date d'affichage	
Date de notification	